



DELIBÉRATION N° 65/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Convention de prêt d'épreuves d'examen de certification d'émaillage sur lave

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'IMAPEC est un organisme de formation, géré par l'Association Traces de Pierre, qui est spécialisé dans les métiers de la pierre.

A ce titre, l'IMAPEC propose de mettre à disposition de la Commune de Volvic, pour une durée d'un an, à titre gratuit :

- 2 plateaux émaillés de dimension 60x60cm aux motifs végétaux d'inspiration Christian Lacroix ;
- 2 plateaux émaillés ronds de dimension 35cm aux motifs végétaux d'inspiration Christian Lacroix ;
- 2 empiètements de tables en métal ;
- 2 empiètements de tabouret en métal.

L'objectif de cette mise à disposition est que ces œuvres soient mises en valeur, présentées et utilisées dans l'enceinte de la Médiathèque de la Commune.

Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, relative au projet précédemment évoqué à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Association Traces de Pierre ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT